

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule : Le terme "Client" désigne toute personne morale ayant fait appel aux compétences de l'agence web Folcomedia. Le terme "Prestataire" désigne l'agence web Folcomedia.

Application : Le Client faisant appel au Prestataire reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve les Conditions Générales de Vente suivantes. À défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande (signature du présent devis) implique l'acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Vente. Les caractéristiques techniques détaillées de chaque produit ou prestation sont stipulées sur le devis.

1 - Responsabilités du Client : Le Client s'engage à fournir des informations justes en conformité avec les règles régissant son métier et s'engage à prévenir le Prestataire de tout changement concernant les données fournies. Le Client sera le seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le Client doit détenir tous les droits sur les éléments fournis au Prestataire.

2 - Confidentialité : Toutes les informations échangées entre le Client et le Prestataire sont confidentielles. Le Client et le Prestataire s'engagent à n'en faire aucune divulgation à des tiers.

3 - Validité du devis : Sauf mention contraire figurant, les prix indiqués sur le devis sont valables quinze jours à partir de la date de remise de celui-ci. Les prestations sont clairement énoncées sur le devis, toute prestation supplémentaire fera l'objet d'un nouveau devis.

4 - Frais annexes : Les frais annexes sont les éléments divers nécessaires à la réalisation de la prestation. Ils ne sont pas compris dans le devis car non évaluable à son élaboration. Il peut s'agir des licences de logiciels, extensions payantes, etc, de frais de déplacements nécessaires à la réalisation de la prestation, de frais de livraison, etc, non mentionnés dans le devis. Le Prestataire s'engage à transmettre les copies des factures des frais annexes au Client. Toute modification demandée par le Client au Prestataire qui excède la limite des modifications prévues pour une prestation donnée sera facturée au Client en frais annexes.

5 - Délais de réalisation et de livraison : Le délai de réalisation correspond à la période de conception et prend effet à la date d'encaissement de l'acompte (ou de la signature du devis si aucun acompte demandé). Ce délai peut être différé si le Prestataire n'est pas en possession de la totalité des documents fournis par le Client pour la réalisation de son projet et si celui-ci ne procède pas aux validations nécessaires. Le délai de livraison correspond à la réalisation complète de la prestation, il est donné à titre indicatif. Le retard pour quelque cause que ce soit ne peut en aucun cas être invoqué comme cause d'annulation et ne donne droit à aucune indemnité ni pénalité.

6 - Validation maquettes : Dans le cadre d'une création de site internet, des maquettes seront proposées au Client avant le développement du site. Suite à la validation des maquettes par le Client, le Prestataire décline toute responsabilité concernant les éléments qui auront été validés, et toute demande de modification ou d'ajout pourra être sujet à un nouveau devis.

7 - Livraison : La livraison des documents sera faite par la remise des produits au Client directement, par voie postale ou par voie électronique (courriel ou hyperlien). Un retard n'autorise pas le Client à annuler la vente, à refuser les produits ou à réclamer des dommages et intérêts.

8 - Fichiers sources : Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du Prestataire. Si le Client désire avoir les sources des documents, il doit en faire la demande au avant signature du devis.

9 - Mode de paiement, délais, retard et impayés : Sauf mention contraire figurant sur le devis, le règlement de la prestation se déroule en deux étapes : un acompte de 50% de la somme globale TTC sera demandé au Client à la signature du devis. Le Prestataire commencera la réalisation à partir de l'encaissement de l'acompte. Le solde devra être payé sur présentation d'une facture à la livraison. Le règlement du solde est dû au maximum 30 jours après émission de la facture. Le paiement s'effectue par virement bancaire aux coordonnées suivantes : Folcomedia (Banque Chaix) * BIC : CCBPFRPPCHX * IBAN : FR76 1017 8000 0597 0210 4235 031 ou par chèque à l'ordre de Folcomedia. Les pénalités de retard sont calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, exigibles dès l'expiration du délai de règlement. Une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 50€ sera exigée pour chaque facture payée en retard, sans préjudice du droit de réclamer une indemnité complémentaire si les frais devaient excéder ce montant. Tout dossier impayé fera l'objet, après rappels d'usage, d'une remise à une société de contentieux ou un huissier de justice. Tout litige ou contentieux ne trouvant pas d'accord amiable sera porté devant le tribunal compétent.

10 - Annulation de commande : L'annulation d'une commande se fera toujours par écrit. Le Client s'engage formellement à régler les sommes relatives aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi que les frais annexes engagés. Tout acompte versé ne sera pas remboursé. Aucune annulation de fabrication ne sera prise en compte dès lors que le Prestataire aura passé la commande à un sous-traitant (achat de module, création maquettes...). La totalité de la facture devra donc être payée.

11 - Droit de promotion : Le Client autorise le Prestataire à inclure dans la réalisation la mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle que "Création de site internet Folcomedia". Lorsque le support le permet, un hyperlien accompagne la mention commerciale pointant vers le site Internet du Prestataire. Sauf mention contraire explicite du Client notifiée par courrier, le Prestataire se réserve le droit d'utiliser ses réalisations aux fins de sa propre promotion commerciale.

12 - Archivage : Le Prestataire s'engage à sauvegarder et archiver les documents relatifs à une réalisation sur une période d'un an. Au-delà, et en cas de problème de restitution (fichiers informatiques endommagés par exemple), le Prestataire se dégage de toute responsabilité. D'autre part, toute demande de restitution faite après cette période occasionne des frais techniques de désarchivage qui feront l'objet d'un devis.

13 - Incapacité de travail : Le Prestataire s'engage à informer le client dans les 48 heures en cas d'incapacité de travail, par suite d'accident, de maladie ou de cas de force majeure. Au bout de 15 jours et sans accord trouvé entre le Prestataire et le Client, le Prestataire se réserve le droit de rompre ou de reporter le présent contrat, sans qu'il ne puisse être exigé par le Client un versement d'indemnités.

14 - Limitation des responsabilités : La responsabilité du Prestataire concernant les services sera entièrement dérogée à compter de la livraison. Si le présent devis ne pouvait être réalisé en tout ou en partie, du fait de causes indépendantes de la volonté du Prestataire, sa responsabilité ne pourrait être engagée. Dans tous les cas, la responsabilité éventuelle du Prestataire ne pourra entraîner d'indemnités supérieures à la somme versée par le Client pour les services prévus au présent contrat. Le Prestataire assurera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession, il est expressément convenu qu'il ne sera tenu qu'à une obligation générale de moyens.

15 - Litiges : Le contrat est soumis au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire. Au cas où une résolution amiable ne pourrait aboutir, la juridiction compétente est celle de Montpellier.